

APPEL À RÉSIDENCE D'ARTISTE

autour
du papier
et de
l'estampe
2024



Centre Culturel Le Bief
23 rue des Chazeaux - 63600 Ambert - Auvergne - France
www.lebief.org
04 73 82 16 59 - contact@lebief.org

Objectifs de la résidence

- Encourager la création artistique contemporaine dans le domaine de l'estampe
- Faire découvrir au public le plus large, l'estampe actuelle utilisant des techniques traditionnelles
- Inscrire une démarche artistique sur un territoire
- Inscrire le papier dans des enjeux de création contemporaine



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1. Cadre de la résidence

Le Centre Culturel le Bief est un lieu de production artistique dédié à l'estampe et à la micro-édition, ceci en lien avec la tradition papetière du territoire.

Ce lieu s'articule autour de différentes techniques d'impression traditionnelle :

- Un atelier de typographie (quelques casses en plomb et bois)
- Un atelier de gravure (taille douce, linogravure, xylogravure, kitchen litho,...)
- Un atelier de sérigraphie
- Un atelier de lithographie (sous réserve)

Le Bief possède également une artothèque, composée exclusivement d'estampes issues des différentes techniques d'impression. Une boutique dédiée à l'estampe et à la micro-édition est également présente sur le site et ouverte toute l'année.

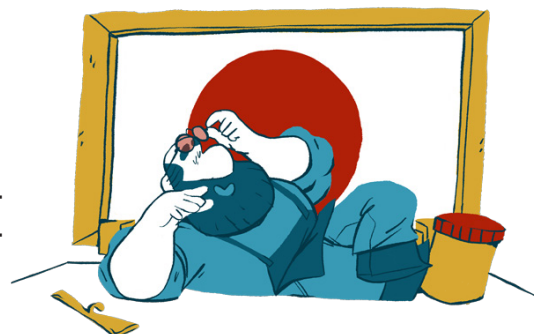
Cette résidence est entièrement financée par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

a - Matériel mis à disposition dans les ateliers

- Presse taille-douce 50 cm de large sans démultiplication
- Presse taille-douce 100 cm de large avec démultiplication
- Presse à épreuve 33x40 cm
- Presse à épreuve 100x62 cm
- Une boîte à grain 70x50cm
- Platine OFMI Heidelberg boule rouge 26x38 cm
- Table de sérigraphie 100x140 cm
 - Écrans max 100x80 cm
- Presse à lithographie 70x53 cm
 - Pierres max 30x50cm

b - Conduite d'un projet de création

Le Centre Culturel le Bief souhaite accueillir en résidence pour la quatorzième fois un.e artiste qui conduit un projet de création (estampe, livre, etc) utilisant une ou plusieurs des techniques proposées plus haut.



c - Rencontre avec le public

En dehors du temps consacré à la création et à la réalisation du projet artistique, des temps de rencontre avec le public occuperont au maximum 30% du temps de travail disponible. Ces rencontres, avec une attention particulière aux scolaires, pourront avoir lieu au Bief ou sur d'autres lieux de son territoire d'action du Bief.

d - Rendu de la résidence

Le travail de l'artiste pendant le temps de résidence fera l'objet d'une présentation publique dans les locaux du Bief et/ou dans d'autres lieux du territoire. La communication afférente sera effectuée par le Bief : site internet, réseaux sociaux, newsletter, affiches, etc.

Une exposition du travail réalisé lors de la résidence sera mise en place deux saisons après la fin de la résidence (ex : Résidence Automne 2024 = Expo printemps 2025).

Le Bief édite le travail de l'artiste : estampes, livres, etc. Les tirages sont numérotés et signés par l'artiste, la mention « produit à la Manufacture d'images » est apposée.

L'artiste conserve la moitié des éditions pour son compte personnel. Le Bief garde l'autre moitié et en assure la diffusion par le biais de son artothèque et de son espace de vente.

Le dépôt légal est effectué par le Bief.



photos ©Yann Theveniaud

3. Conditions de la résidence

- Mise à disposition des ateliers du Bief
 - Assistance d'un.e technicien.ne
 - Outils informatiques accessibles
 - Accès internet
 - Logement en chalet équipé (location et fluides pris en charge par le Bief)
 - Bourse de 4 000 €
 - Fournitures à hauteur de 500 € à définir avec le Bief
 - Mise à disposition d'un vélo sur demande
- Avoir un véhicule motorisé sur place peut être un plus dans notre région.

4. Dates et durée de la résidence

La résidence est prévue pour une durée de 8 semaines qui devront être réparties conjointement entre l'artiste et le Bief entre le mois de septembre et le mois de décembre 2024.



5. Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra obligatoirement être sur papier. **Nous n'étudierons pas les dossiers numériques** sauf en cas d'absolue nécessité discutée au préalable avec le Bief.

Le dossier devra comporter :

- Un CV complet
- Une note d'intention d'un projet ancré sur le territoire du Bief (deux pages maximum)
- Des visuels d'œuvres ou vues d'expositions représentatives du travail de l'artiste (portfolio, photos, dossier de presse, etc)
- Copie de l'attestation d'assujettissement ou d'affiliation à la Maison des Artistes, sécurité sociale, ou Agessa ou déclaration de début d'activité, et numéro de SIRET...
- Une enveloppe timbrée avec l'adresse du renvoi si l'artiste souhaite le retour de son dossier. Faites attention à bien inscrire votre bonne adresse !



photo ©Yann Theveniaud



6. Critères de sélection

L'artiste sera sélectionné.e sur dossier en fonction de son approche originale du domaine de l'estampe et de la micro-édition, pouvant utiliser une ou plusieurs techniques combinées.

L'ancrage du dossier sur le territoire sera également un élément de sélection.

L'artiste devra obligatoirement être francophone.

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection composé de :

- Un.e conseiller.e Arts Plastiques de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes
- Un.e membre du bureau du Centre Culturel Le Bief
- Le directeur pôle Arts Graphiques du Bief
- Un.e représentant.e des artistes
- Un.e référent.e culturel.le de l'Education Nationale

Le Bief se réserve le droit de sélectionner plusieurs candidat.e.s pour mettre en place des résidences pour les années à venir dans la limite de 2 résidences.



7. Dépôt des dossiers

Les dossiers sont à envoyer à :

Centre Culturel Le Bief
Résidence d'artiste
23 rue des Chazeaux
63600 Ambert - France

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **samedi 27 avril 2024**.

Les candidat.e.s présélectionné.e.s pourront être reçu.e.s pour un entretien.

Une réponse définitive sera donnée au plus tard le 1^{er} juin 2023.

Une convention d'accueil en résidence sera signée entre le Centre Culturel le Bief et l'artiste au plus tard deux mois avant le début de la résidence.

Tous.tes les candidat.e.s recevront une réponse par courrier.

Pour plus d'informations :

Ben Quêne
Directeur du pôle Arts Graphiques
ben@lebief.org



Les résidences précédentes

1- **Shinyu Liao** en 2015

Travail fin et délicat autour du papier, des paysages locaux. Technique du frottage de végétaux, gravure pointe sèche.

2- **Gaby Bazin** en 2016

Travail autour de la création d'un livre pour expliquer l'imprimerie aux enfants. Sérigraphie et typographie.

3- **Marie Bonnin** en 2017

Travail autour du temps qui passe et des livres d'Heures. Sérigraphie et pointe sèche.

4- **Anouck Faure** en 2018

Travail autour des paysages du Livradois-Forez et de Nouvelle Calédonie. Eau-forte sur papier Richard de bas.

5- **Geoffrey Grimal** en 2019

Travail autour des oiseaux du territoire. Sérigraphie

6- **Irène Iron** en 2020

Travail de BD autobiographique sur sa résidence et ses allées en lien avec les confinements. Eau-forte, pointe sèche et sérigraphie.

7- **Tank & Popek** en 2021

Travail de carton recyclé pour créer un monde en volume suspendu dans l'espace et le temps. Collage et impressions numériques.

8- **Cora Texier** en 2021

Travail autour du bois et en particulier des bois sonores. Lithographie.

9- **Emma Rivet** en 2022

Travail autour de la disparition des oiseaux. Technique du monotype à partir de végétaux et autres supports.

10- **Cléa Darnaud** en 2022

Travail de création d'une BD sans texte. Eau-forte et aquatinte

11- **Ester Tajrychova** en 2023

Travail d'illustration autour de « *L'homme qui plantait des arbres* ». Papier recyclé, tampons et pointe sèche.

12- **Sarah Battaglia** en 2023

Travail autour des gestes des femmes dans le monde rural. Linogravure et eau-forte.

13- **Ariane Hugues** en 2024

Travail autour des contes auvergnats. Sérigraphie.